

DELIBERATION N° 89/06-07 – EXTENSION DES VESTIAIRES DU STADE DU BON CURE/BILAN DEFINITIF

*Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée les délibérations des 23 Novembre 1987, 20 Juin 1988 et 5 Août 1988 relatives à l'extension des vestiaires du stade du Bon Curé.*

*Il indique que le bilan définitif des travaux, établi par le Cabinet d'Architectes BURGAIN et PICARDAT en date du 21 Mars 1989, s'élève à 658 575, 15 F TTC.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*– d'approuver le bilan définitif concernant l'extension des vestiaires du stade du Bon Curé.*